



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2001/23
12 avril 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION
ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-neuvième réunion plénière
(Genève, 11-13 juin 2001)

**CONFÉRENCE DE MONTREUX SUR "STATISTIQUE, DÉVELOPPEMENT
ET DROITS DE L'HOMME" ET SUITE DONNÉE¹**

I. Introduction

1. Il y a trois ans, l'Office fédéral suisse de la statistique et la Direction du développement et de la coopération de la Suisse ont décidé d'organiser en commun une conférence internationale consacrée à l'application de méthodes statistiques à l'analyse des questions de développement et de droits de l'homme. Le but de cette initiative n'était pas simplement d'engager un débat théorique mais **de montrer l'intérêt des données et des méthodes statistiques et d'en encourager l'utilisation pour renforcer les mécanismes permettant de suivre les progrès réalisés en matière de développement humain et de droits de l'homme.**

2. Les Comités exécutifs de l'Institut international de statistique et l'Association internationale pour les statistiques officielles (AISO) ont approuvé cet objectif de même que l'approche pluridisciplinaire proposée par les organisateurs suisses et ont donc accepté d'accueillir cette conférence ainsi que de lui donner leur caution scientifique. En outre, les responsables de nombreux programmes des Nations Unies, organisations internationales et grandes organisations non gouvernementales internationales actifs dans le domaine du développement et des droits de

¹ Document préparé par M. Carlo Malaguerra, Directeur général de l'Office fédéral suisse de la statistique.

l'homme ont vivement appuyé cette initiative et se sont engagés à y présenter des communications de fond.

3. La Conférence sur "**Statistique, développement et droits de l'homme**", organisée à Montreux (Suisse) du 4 au 8 septembre 2000, a rassemblé 740 personnes venant de 123 pays et de 37 organisations internationales. Son succès a largement dépassé les attentes des organisateurs : elle a permis, pour la première fois, à des **experts de trois domaines - statistiques, développement et droits de l'homme** - de se rencontrer et d'engager un débat animé, rigoureux et fructueux. Les participants venaient d'universités, d'instituts nationaux de statistique, d'organismes de développement, de ministères, de commissions nationales des droits de l'homme, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales actives dans les domaines du développement et la défense des droits de l'homme. Environ 300 communications écrites ont été présentées et examinées au cours de cinq jours de travaux intensifs organisés en 10 sessions plénières et 39 ateliers. Le grand nombre et la haute qualité des contributions de pays en développement et en transition étaient particulièrement notables.

4. Dans son allocution d'ouverture, Mme Mary Robinson, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a résumé l'esprit de la Conférence de la façon suivante :

"Le thème de cette Conférence ... Statistique, développement et droits de l'homme, est tout simplement la recherche d'une science de la dignité de l'homme. Lorsqu'on est confronté à la souffrance de l'homme et que cette souffrance est due à des violations des droits de l'homme, les paroles ne suffisent plus : il faut mettre en œuvre des méthodologies concrètes, des techniques précises et des mécanismes efficaces pour atteindre l'objectif fixé".

5. M. Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, a pour sa part déclaré :

"Le thème ... constitue un véritable défi et, pour certains, une mission impossible. Depuis l'adoption des premiers instruments relatifs aux droits de l'homme, on a cherché à en mesurer de manière statistique le succès, l'impact véritable sur la vie des populations. Les sceptiques disent que cela est difficile, et d'autres ne veulent pas être soumis à un tel contrôle. Mais les victimes de violation des droits de l'homme et les exclus de la vie sociale et politique méritent mieux. Cette Conférence représente un grand pas en avant pour le développement et les droits de l'homme parce qu'elle permet de rassembler statisticiens, experts du développement et spécialistes des droits de l'homme. Il était temps (...). Les indicateurs statistiques peuvent avoir de nombreuses applications dans le domaine des droits de l'homme et du développement : ils peuvent permettre d'élaborer des politiques mieux adaptées et d'en suivre l'application; d'identifier les conséquences imprévues de la législation et des pratiques; d'identifier les acteurs et de les tenir responsables; d'identifier rapidement de potentielles violations des droits de l'homme; d'engager un dialogue social sur des bases solides et de lancer un débat public sur des thèmes négligés ou passés sous silence (...). Je suis convaincu qu'avec votre participation cette mission impossible peut devenir une mission possible".

6. Les attentes étaient très grandes, comme en témoigne l'importance du soutien politique et le haut niveau de participation à la Conférence. Le Ministre nigérien des finances, deux ministres suisses, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Directeur général du Bureau international du Travail, le Commissaire européen pour le développement et l'aide humanitaire, le Directeur exécutif de l'UNICEF, la Directrice exécutive du FNUAP, l'Administrateur du PNUD et le représentant du Président de la Banque mondiale ont pris la parole et demandé une intensification des efforts afin de recueillir des informations quantitatives exactes et de définir des indicateurs de façon à améliorer les politiques dans le domaine des droits de l'homme et du développement humain.

7. Les participants ont abordé la Conférence dans une perspective scientifique à l'occasion d'une série de sessions consacrées à sept grands thèmes à savoir :

- Questions conceptuelles fondamentales et nouvelles méthodes de suivi;
- Rôle de l'information statistique dans le processus de démocratisation;
- Contribution actuelle et potentielle de la statistique au contrôle du respect des droits civils et politiques;
- Analyse statistique et démographique des questions de population ayant une incidence sur les principaux droits de l'homme (nouveaux droits des femmes, minorités, réfugiés, populations déplacées, conséquences démographiques des guerres, etc.);
- Développement humain, pauvreté et contrôle de l'accès aux droits économiques et sociaux;
- Application des droits de l'enfant;
- Respect et promotion des droits de l'homme dans le cadre de la formulation et de l'application de politiques statistiques publiques.

II. Statistiques et établissement de rapports dans le domaine des droits de l'homme : de nouvelles pistes à explorer

8. Lors de la séance d'ouverture, M. Emad Omar, de Search of Common Ground (Jordanie) a décrit de manière exhaustive les sommets et conférences mondiaux organisés par l'ONU pendant les années 90 qui ont insisté sur la nécessité de nouveaux instruments plus efficaces de mesure des progrès réalisés en matière de développement et de droits de l'homme. De nombreux orateurs ont décrit les forces et les faiblesses de la composante "statistiques" des initiatives et programmes mis en œuvre dans ces domaines par des organismes intergouvernementaux tels que l'ONU, le PNUD, l'UNICEF, le Haut-Commissariat pour les réfugiés, l'UNESCO, l'OCDE, etc. En particulier, un grand nombre d'entre eux ont attiré l'attention sur les problèmes posés par l'application des recommandations adoptées lors du Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague et de la Conférence de suivi organisée cinq ans plus tard, en juin 2000 à Genève, au cours de laquelle la CEE-ONU et sa Division de statistique ont participé activement. À cet égard, de nombreux participants ont insisté sur le fait que la Commission de statistique de l'ONU devrait coordonner davantage les travaux entrepris par les différents

organismes internationaux en vue de définir des indicateurs fiables des progrès réalisés en application des recommandations adoptées lors de ces divers conférences et sommets.

9. Le but de la Conférence n'était cependant pas d'organiser une réunion interinstitutions ni de servir de plate-forme pour le lancement d'un processus intergouvernemental mais de permettre un échange informel et animé d'expériences nationales, et de présenter à des statisticiens, à des spécialistes du développement et à des experts des droits de l'homme les applications actuelles et potentielles de méthodes statistiques pour le suivi et l'analyse des questions en matière de développement et de droits de l'homme. Elle a montré que nous assistons aujourd'hui à une utilisation de plus en plus importante de méthodes quantitatives pour la mise en évidence de violences politiques, de génocides, d'atteintes brutales à l'intégrité des membres de certains groupes ainsi que de violations massives des droits civils et politiques. Ces nouvelles applications non seulement viennent compléter les méthodes et pratiques traditionnelles dans le domaine des droits de l'homme, mais commencent à faire partie inhérente des enquêtes menées par les tribunaux pénaux internationaux comme en témoignent les communications présentées, entre autres, par M. Herbert Spierer, M. Patrick Ball, M. Fernando Castañón, Mme Peggy Jennings et M. Helge Brunborg. Ainsi que l'a déclaré M. Patrick Ball :

"Les journalistes, les avocats et les médecins ne sont pas en mesure de décrire le 'tableau général' avec l'exactitude des méthodes statistiques. Le nombre mensuel de cas de meurtre a-t-il augmenté ou diminué au cours du premier trimestre de 1999 ? Les violations ont-elles été plus nombreuses dans la province A ou dans la province B ? Qui a été le plus touché des hommes ou des femmes, des adultes ou des enfants ? Ces simples évaluations quantitatives peuvent prendre de l'importance lorsqu'elles sont reliées aux processus politiques (...). De simples statistiques descriptives établies à partir de données recueillies dans des conditions qui en assurent la fiabilité peuvent permettre de répondre à ces questions plus précisément que les évaluations non quantitatives et approximatives que font souvent les observateurs (...). Des spécialistes analysent certes de manière non quantitative des questions qui semblent devoir être traitées au moyen de statistiques descriptives, et ils parviennent souvent à une interprétation exacte ou à peu près. Toutefois, il existe trois domaines dans lesquels leurs interprétations sont fréquemment inexactes - et qu'ils ne peuvent défendre de manière scientifique, même s'ils sont parvenus à une interprétation exacte - à savoir : les estimations de l'ampleur des violations, le biais qui a pu marquer la collecte ou l'interprétation des données et les responsabilités relatives des auteurs. Une mauvaise gestion de l'information et une analyse statistique imparfaite peuvent conduire à une remise en cause embarrassante des premières conclusions si on applique par la suite des méthodes appropriées, et dans le domaine des droits de l'homme, la remise en cause des premiers résultats peut avoir des effets politiquement catastrophiques."

10. Cette description du rôle des statistiques a suscité un intérêt tout particulier de la part des représentants des organisations non gouvernementales et des commissions nationales des droits de l'homme. Un débat animé a permis de préciser ce que pourrait être une éventuelle contribution des statisticiens aux travaux de ces organisations et commissions, qui devrait être considérée **comme une stricte contribution spécialisée destinée à permettre d'établir des rapports équitables, fondés sur des données scientifiques, et non comme une justification des mesures de défense des droits de l'homme**. De nombreuses organisations non gouvernementales et commissions nationales des droits de l'homme ont besoin de diverses

formes d'appui spécialisé (formation, conseils scientifiques, évaluation des compétences, établissement de rapports, etc.) pour pouvoir développer leurs propres capacités d'analyse quantitative. En ce sens, la Conférence a montré que les projets menés par des institutions scientifiques reconnues, telles que l'Association américaine pour la promotion des sciences (AAAS - "Programme science et droits de l'homme") pourraient constituer de bons exemples des diverses formes de coopération qui pourraient s'établir entre statisticiens et organisations gouvernementales et commissions nationales des droits de l'homme.

11. De nombreux orateurs ont insisté sur le fait que les statistiques ne devaient pas seulement servir à mesurer l'importance des violations, mais également à **évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne l'application des droits de l'homme**. En ce sens, elles pourraient jouer un rôle déterminant pour ce qui est de l'évaluation des principales politiques en matière de droits de l'homme ainsi que des mesures prises par les gouvernements pour remédier aux problèmes existants.

12. La Conférence a par ailleurs montré qu'une bonne application de méthodes statistiques pourrait améliorer considérablement la qualité et l'exactitude de nombreux **programmes de recherche concertés** menés par des universités, des instituts de recherche et des organisations indépendantes dans l'hémisphère Nord et l'hémisphère Sud. À cet égard, elle a permis à des chercheurs de diverses régions d'établir des contacts entre eux et de débattre de leurs projets en cours. D'une manière plus générale, elle a permis aux participants de se faire une idée plus précise de la grande diversité d'initiatives prises par des organismes actifs dans différents domaines de la recherche sur les droits de l'homme, tels que le Fonds de réserve européen, la Banque Graamen, l'Association américaine pour la promotion des sciences, le International Council on Human Rights Policy, etc. En d'autres termes, elle a non seulement ouvert de nouvelles voies mais également créé les conditions d'un échange de connaissances et instauré la communication nécessaires pour en entreprendre l'étude. C'est peut-être là l'un des principaux résultats de cette conférence, à savoir la constitution d'un réseau international, pluridisciplinaire et interinstitutionnel d'experts déterminés à aller de l'avant.

III. La statistique et la prise en compte des droits de l'homme dans l'étude des questions de développement

13. Comme son titre l'indique, le but de la Conférence étant d'examiner les rapports entre droits de l'homme et développement. Pendant longtemps, ces deux questions ont été étudiées séparément, mais ce n'est pas le cas. Pour l'ONU, le problème des indicateurs s'est posé à l'occasion de l'élaboration des plans cadres pour l'aide au développement et des bilans communs de pays qui abordaient le développement du point de vue des droits de l'homme. Comme l'a fait observer M. Craig G. Mokhibert, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, dans sa brillante intervention, le défi consiste aujourd'hui à élaborer des **indicateurs** précis, fiables et cohérents pour **évaluer le développement du point de vue des droits de l'homme**. Seuls de tels indicateurs permettront de mesurer véritablement les progrès réalisés dans le domaine du développement humain, c'est-à-dire en vue de permettre à tous d'accéder à la dignité :

"Une approche du développement fondée sur les droits de l'homme constitue un cadre conceptuel du développement humain qui ... permet d'incorporer les normes et principes du système international des droits de l'homme aux plans, politiques et processus

du développement. Les normes sont celles énoncées dans les très nombreux traités et déclaration... Les principes sont notamment la participation, la responsabilité, la non-discrimination, le développement de la capacité d'action des populations et l'établissement de liens directs (et explicites) avec les instruments et normes internationaux en matière de droits de l'homme. Il en résulte des besoins en données auxquels ne peuvent répondre les indicateurs socioéconomiques traditionnels, trop restrictifs. Comme l'a démontré l'établissement de bilans communs des pays, le manque d'un certain nombre d'indicateurs importants crée des problèmes pour ceux qui essaient d'adopter une telle approche (...). Nous devons compléter les indicateurs socioéconomiques actuellement largement employés par d'autres indicateurs spécifiques aux droits de l'homme (...). Le "droit à la santé" est une notion très différente de celle de "santé". Étant donné qu'une approche du développement basé sur les droits de l'homme met l'accent sur la responsabilité et incorpore des notions de droits et d'obligations, il ne suffit pas de simplement mesurer ce qui a été accompli ou l'état de la situation (...). La notion de responsabilité implique de commencer par identifier 1) une norme claire permettant de mesurer le résultat obtenu, 2) la personne/l'institution qui a permis d'obtenir ce résultat, 3) le destinataire, 4) un mécanisme pour remédier aux problèmes, fournir les services et imputer la responsabilité (...). Les données doivent être davantage ventilées pour obtenir une mesure plus précise des progrès réalisés en matière d'égalité et de non-discrimination, et être évaluées dans leur contexte. Quant aux indicateurs, ils doivent être conçus comme des outils du développement et non comme des instruments de critique."

14. Le rôle des informations et des indicateurs statistiques en tant qu'**outils** a été largement examiné à l'occasion de plusieurs séances consacrées au **suivi du développement humain**, ainsi qu'aux méthodes **de mesure de la pauvreté et d'évaluation de l'accès aux droits économiques et sociaux**. Un nombre considérable de communications de pays en transition et de pays en développement ont montré l'importance de plus en plus grande de ces outils pour la conception et la mise en œuvre des politiques nationales de développement. De nombreux participants ont également appelé l'attention sur un paradoxe, à savoir que l'on ne pourra mesurer l'extrême pauvreté, qui reste l'une des violations les plus flagrantes des droits de l'homme, tant que **les pays les plus pauvres n'auront pas les moyens techniques et financiers leur permettant d'évaluer leur propre situation**. Il est donc clair que le renforcement des moyens statistiques des pays en développement constitue le préalable indispensable à une observation plus rigoureuse des progrès en matière de développement et de droits de l'homme.

15. Des représentants d'organismes nationaux de développement ont appelé l'attention sur **la contribution potentielle des informations et des analyses statistiques à l'évaluation de l'aide internationale au développement**. Les méthodes actuelles d'évaluation de l'aide publique bilatérale et multilatérale reposent pour l'essentiel sur une appréciation qualitative réalisée par des consultants et des spécialistes sur le terrain qui ignorent fréquemment que les statistiques leur permettraient de mesurer efficacement les effets directs, indirects et multiplicateurs de l'aide. En outre, d'importants programmes d'aide consacrés au développement de secteurs entiers (éducation, eau, etc.) ne prévoient que rarement le renforcement des capacités nationales en matière de statistique nécessaire pour suivre les résultats obtenus grâce à cette aide et identifier tout effet positif ou négatif non prévu. À cet égard, si dans certains pays les organismes de développement disposent d'équipes spécialisées en analyse statistique et

en coopération technique dans le domaine de la statistique, dans de nombreux autres ce type de compétence continue d'être ignoré ou d'être considéré comme une simple activité comptable.

IV. Statistique, démocratie et gouvernance

16. Les débats sur la place de la statistique et des indicateurs dans l'élaboration des politiques de développement ont clairement montré que les données statistiques ne devraient plus être simplement considérées comme une technique accessoire utilisée par les services chargés de l'élaboration et de l'évaluation des politiques publiques. La statistique "officielle" doit être **un système ouvert d'informations destinées à sensibiliser la population et à la faire participer davantage aux affaires publiques**. Comme l'a déclaré M. Hasan Abu-Libdeh, Président de l'Office central palestinien de statistique :

"Pour que les investissements dans les activités statistiques portent pleinement leurs fruits, il faut que les parties intéressées et l'ensemble de la population considèrent la statistique comme un bien commun. Celle-ci constitue alors un moyen très efficace d'animer le débat public au sujet des politiques menées dans divers domaines, d'en accroître la transparence et donc d'en tenir les auteurs, membres du gouvernement ou de la société civile, responsables."

17. Au cours des 10 dernières années, de nombreux pays et régions se sont engagés dans un double processus extrêmement important pour le développement humain, à savoir la démocratisation et l'ouverture de l'accès à l'information. De ce fait, la demande d'informations statistiques fiables, impartiales et à jour capables d'expliquer l'évolution économique et sociale est de plus en plus grande. Les citoyens considèrent que sans statistiques il est impossible d'établir un diagnostic juste ou exact de la situation et que l'on tombe dans le domaine de la rumeur. Les organismes publics chargés de produire ces statistiques sont de plus en plus considérés comme **des acteurs impartiaux essentiels au débat démocratique** dont le rôle consiste à éclairer ce débat en le rendant plus facilement compréhensible afin que chacun puisse y prendre part. Comme M. Jean-Pierre Behmoiras, de l'INSEE (France) l'a fait remarquer :

"Il est par conséquent indispensable que la statistique officielle soit, elle aussi, produite dans des conditions démocratiques, c'est-à-dire de manière transparente et consensuelle, sinon son exactitude serait remise en cause par l'opinion publique."

18. La statistique officielle ne peut contribuer à la promotion du développement humain et des droits de l'homme que si les personnes et les institutions qui sont chargées de les produire adhèrent aux valeurs et aux principes inhérents à toute conception démocratique de la société humaine. En ce sens, **l'indépendance scientifique, l'impartialité politique, l'éthique professionnelle ainsi que la pertinence, l'actualité et l'accessibilité des statistiques par l'ensemble de la société** sont des caractéristiques essentielles que tout institut national de statistique devrait adopter et défendre vigoureusement. La Conférence a rappelé à quel point cette question était cruciale, et a permis à de nombreux spécialistes du développement et experts des droits de l'homme d'apprendre que la communauté statistique internationale avait adopté et appliquait les **Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU**.

19. De nombreuses communications écrites et orales ont abordé la question des liens existant entre statistique officielle, soutien au processus de démocratisation et bonne gouvernance.

Les exemples de plusieurs pays dans diverses régions du monde montrent clairement qu'un **développement de la capacité en matière de statistique se traduit normalement par une plus grande transparence des activités gouvernementales et constitue un puissant moyen d'accroître les compétences des administrations publiques.** Dans de nombreux pays en développement et en transition, les instituts nationaux de statistique comptent parmi les organismes publics les plus compétents et sont donc souvent considérés comme des modèles par la société civile comme par les planificateurs qui cherchent à mettre en place les conditions d'une gestion moderne, équitable et rigoureuse des affaires publiques. Toutefois, dans de nombreux pays, l'indépendance politique des instituts nationaux de statistique apparaît précaire : l'absence de bases juridiques modernes ainsi que les pressions exercées par le pouvoir politique peuvent facilement menacer leur impartialité et leur indépendance scientifique.

20. Il faut donc chercher davantage à faire en sorte que l'aide apportée aux pays en transition et aux pays en développement comporte une composante "statistique" afin d'accroître les capacités des pays bénéficiaires en matière de statistique et d'analyse et en particulier de leur permettre **de suivre l'action gouvernementale, en particulier dans le domaine des dépenses publiques.** Comme l'a fait observer M. Michael Ward,

"S'il est difficile de surveiller l'action des gouvernements, c'est entre autres parce qu'il n'existe pas d'organisme international chargé de contrôler qu'ils jouent effectivement leur rôle de prestataires de biens publics, c'est-à-dire de prestataires de biens et de services à divers groupes défavorisés de la société. Il n'existe pas d'organisme qui permette de dire si les gouvernements s'acquittent de manière efficace et efficiente de ces tâches (...). En d'autres termes, il n'existe pas de mécanisme satisfaisant permettant de surveiller la façon dont un gouvernement fournit des biens et des services. À l'heure actuelle, les dépenses publiques sociales bénéficient principalement, notamment dans les pays en développement, aux ménages les plus riches, qui ont accès aux services et qui peuvent avoir une influence sur la façon dont ces services sont fournis (...). À moins de revoir la répartition des dépenses publiques entre les divers groupes de revenus, on constate que la majeure partie de ces dépenses profitent systématiquement aux communautés les plus riches, aux ménages les plus riches et non aux plus pauvres. En d'autres termes, la question de la justice sociale, c'est-à-dire la fourniture de biens et de services aux pauvres et le respect de leurs droits fondamentaux tend toujours à être ignorée, et il n'existe toujours pas de mécanisme pour remédier à cette situation."

21. Il faut donc développer les moyens statistiques au niveau national de façon à être en mesure de suivre l'action gouvernementale. La Conférence a montré que les initiatives actuelles telles que le projet lancé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (présenté par M. Awa Thiongane) devraient permettre d'utiliser plus largement la statistique pour définir des normes et évaluer les progrès réalisés en matière de gouvernance. Toutefois, il est clair que ce but ne pourra être atteint que si les instituts nationaux de statistique sont désormais effectivement reconnus par la loi comme des "autorités statistiques" indépendantes et agissent comme telles. Ici également, l'aide internationale pourrait jouer un rôle très important pour ce qui s'agit de **renforcer les aspects de programmes d'assistance technique actuels et futurs consacrés au développement des institutions dans le domaine de la statistique.** Comme l'a déclaré Tony Williams, du Département pour le développement international du Royaume-Uni :

"Les communications présentées lors de cette conférence confirment que ... la statistique est indispensable pour assurer la transparence, attribuer les responsabilités et sous-tendre les processus démocratiques. Les approches en la matière, et la coopération technique fournie dans ce domaine, doivent être conformes aux valeurs sur lesquelles sont fondés les droits de l'homme. Cette coopération devrait insister sur l'importance d'un code de conduite pour les statisticiens et sur les liens qui existent avec les droits de l'homme. Elle devrait mettre l'accent sur la nécessité de faire en sorte que la société civile soit mieux informée de ses droits d'accès aux statistiques pour pouvoir effectivement participer à l'action gouvernementale et faire part de son point de vue sur les résultats obtenus."

V. Concrétiser l'esprit de Montreux en une réalité tangible

22. À la demande de nombreux participants, et après une large consultation des présidents des différentes sessions, l'auteur du présent document a présenté à l'occasion de la session de clôture un résumé des **conclusions de la Conférence**. Ces conclusions, ainsi que toutes les communications présentées à l'occasion de la Conférence, sont accessibles sur Internet à l'adresse www.iaos2000.admin.ch et nous nous limiterons donc ici à faire observer qu'elles concernent **des mesures de suivi concrètes**.

23. La plupart des participants souhaitaient voir "l'esprit de Montreux" se traduire en mesures concrètes. Ils avaient le sentiment qu'un véritable réseau international venait de naître et qu'il devrait être alimenté et se développer. La Conférence devait être considérée comme le point de départ d'un nouveau processus et les perspectives ouvertes lors des débats devaient être suivies de mesures concrètes. En particulier, ils ont identifié quatre éléments essentiels à savoir :

- Une **approche pluridisciplinaire et interinstitutionnelle** qui rassemble scientifiques, analystes, politiques et décideurs et encourage entre eux un dialogue en ce qui concerne la pertinence et la cohérence de l'information et les indicateurs statistiques susceptibles d'être utilisés pour mesurer les progrès réalisés en matière d'application des droits de l'homme et l'efficacité du développement humain.
- La capacité à toucher les acteurs aussi bien au niveau national qu'au niveau international et de les faire interagir entre eux. Les tâches entreprises par les organismes internationaux les conduisent à renforcer leur capacité en matière d'information statistique et leur accès à ces informations, ce qui constitue un puissant moteur, tous les efforts devant à terme conduire à **donner aux acteurs nationaux la capacité de recueillir et d'utiliser des informations quantitatives**. Il importe donc non seulement de renforcer les activités statistiques qui découlent directement des priorités nationales mais également de faire participer directement les acteurs nationaux aux efforts entrepris.
- Une **mobilisation véritable du savoir-faire en matière de statistique et le transfert d'expertise dans ce domaine**. Un grand nombre d'exemples ont été présentés à l'occasion de la Conférence, mais il reste encore de nombreux domaines où il est nécessaire d'utiliser davantage les méthodes statistiques et d'améliorer les analyses fondées sur des données quantitatives.

- Enfin, comme on l'a vu ci-dessus, la Conférence a clairement montré que le **renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine de la statistique** constitue un préalable indispensable si on veut observer de manière plus rigoureuse les progrès réalisés dans les domaines du développement et des droits de l'homme. En ce sens, toute stratégie de suivi devrait clairement mettre l'accent sur des programmes destinés à renforcer les capacités des pays en développement en matière statistique, ou être étroitement liée aux programmes en cours ou prévus dans ce domaine.

24. Depuis la fin de la Conférence, de nombreuses initiatives ont été prises ou sont prévues aux niveaux national et international afin de traduire, en s'inspirant des orientations susmentionnées, l'esprit de Montreux en une réalité concrète. L'une d'elles mérite tout particulièrement d'être mentionnée car elle montre bien comment des institutions internationales complexes peuvent agir ouvertement et officiellement dans des domaines souvent considérés comme "trop sensibles". M. Yves Franchet, Directeur général d'**Eurostat**, a organisé de vastes consultations entre les services de la Commission européenne et les instituts nationaux de statistique des pays membres de l'Union européenne afin de déterminer si ces instituts avaient la capacité de produire des informations statistiques permettant de faciliter l'analyse du développement humain et de la situation des droits de l'homme en Europe, et s'ils étaient prêts à le faire. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour des réunions régulières des responsables des organismes concernés du système statistique européen.

25. Dans le même esprit, plusieurs instituts nationaux de statistique de pays du sud de la Méditerranée sont activement engagés dans des projets qui découlent directement des conclusions de la Conférence. Par exemple, au **Maroc**, la Direction de la statistique prépare un ambitieux programme destiné à vérifier le respect des droits des enfants, ainsi qu'une étude des besoins d'information des utilisateurs institutionnels de statistiques dans les domaines du développement social et des droits de l'homme. En **Palestine**, le Bureau central de la statistique a engagé un vaste programme de définition d'indicateurs afin d'évaluer la détérioration de la situation sociale et économique de la population. En **Jordanie**, l'Institut national de la statistique envisage pour sa part de mettre au point des indicateurs et des outils pour suivre la situation des droits de l'homme dans le pays.

26. Le représentant du Conseil de la recherche en sciences humaines d'**Afrique du Sud** a déclaré que le Conseil avait entrepris un nouveau programme qui mettait l'accent sur le développement humain, et notamment les droits de l'homme. Il s'attachera à donner suite à la Conférence et dispose, pour un organisme statistique, de moyens particulièrement importants en matière d'analyse et de production de données comme pour ce qui est d'organiser des projets consacrés à l'étude des questions de gouvernance et de droits de l'homme. De la même façon, aux **Philippines**, les participants à la Conférence ont engagé un vaste programme de suivi pluridisciplinaire consacré aux interactions entre statistiques, développement et droits de l'homme. Ce programme sera ouvert et étendu à d'autres pays de la région.

27. Au **Japon**, l'Institut de recherche en statistique a consacré un numéro spécial de son Bulletin aux débats et aux conclusions de la Conférence de Montreux et prévoit d'inscrire des questions en rapport avec les thèmes abordés lors de la Conférence à l'ordre du jour de la réunion annuelle de la Société japonaise d'économie statistique qui se tiendra en septembre 2001.

28. Il n'est pas possible de citer ici toutes les initiatives prises ou les propositions de suivi formulées par de nombreuses personnes et institutions, et en particulier par des **organisations non gouvernementales** et des **commissions nationales des droits de l'homme** pour donner suite à la Conférence. Par exemple, la commission mexicaine des droits de l'homme s'est déclarée intéressée par la poursuite du dialogue et de la collaboration avec des statisticiens, des spécialistes du développement et des experts des droits de l'homme, considérant un tel dialogue essentiel pour mieux évaluer la situation dans le domaine des droits de l'homme dans le pays. Pour sa part, l'**Union interparlementaire** a engagé toute une série de mesures afin de sensibiliser les parlementaires à l'intérêt des outils statistiques pour l'action dans le domaine des droits de l'homme et du développement.

29. Certains participants ont présenté des propositions concrètes de **mobilisation du savoir-faire statistique** au service de la surveillance de la situation en matière de droits de l'homme (Herbert Spirer, Université de Columbia et Programme "science et droits de l'homme" de l'Association américaine pour la promotion des sciences. D'autres ont suggéré de **tirer parti des progrès technologiques** pour mettre en place un système mondial de conservation des titres de logement et de propriété qui pourrait contribuer à assurer une meilleure protection des droits de propriété (proposition du Centre sur le droit au logement et les expulsions). Ces propositions, ainsi que de nombreuses autres, montrent clairement que les débats et les conclusions auxquelles a abouti la Conférence n'étaient pas purement théoriques, et que l'on commence à répondre aux attentes concrètes des participants.

VI. La réunion de suivi (New York, 8 mars 2001) ... et l'avenir

30. Lors de la session de clôture de la Conférence, les organisateurs se sont engagés à entreprendre une vaste consultation quant à la façon de donner durablement suite à la Conférence et d'élaborer rapidement une proposition concrète. En conséquence, six mois après, à savoir le 8 mars 2001, la Suisse a organisé, au siège de l'ONU, à New York, une réunion informelle d'organisations internationales, d'organismes nationaux et de personnalités ayant appuyé la Conférence de Montreux. Cette réunion, qui a donné lieu à de nombreuses interventions, a montré que les conclusions adoptées à l'issue de la Conférence conduisaient à deux types bien précis de tâches nécessitant des mesures fondamentalement différentes de suivi et de soutien à savoir :

- **Les tâches effectuées ou qui pourraient être effectuées par des organisations intergouvernementales :**
 - **Établissement d'une liste des initiatives et projets internationaux des Nations Unies** dans le domaine des indicateurs des droits de l'homme et des méthodes de surveillance du respect de ces droits;
 - **Coordination interinstitutions** (Groupe des Nations Unies pour le développement, bilans communs de pays, documents de stratégies pour la réduction de la pauvreté, Rapport sur le développement humain, etc.);
 - **Appui aux organes conventionnels (Comités de l'ONU)** pour l'identification et l'utilisation d'indicateurs et de données statistiques en vue de suivre l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme;

- **Définition et publication d'indicateurs des droits de l'homme** (mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : droits civils et politiques, droits économiques et sociaux, droit au développement);
- **Définition et publication d'indicateurs du développement, de la pauvreté et de la gouvernance** (mandat du Comité d'aide au développement de l'OCDE ainsi que de divers organismes et programmes des Nations Unies);
- **Aide internationale pour le renforcement des capacités nationales en matière de statistique** (projet Paris 21, fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale, programmes de l'Union européenne concernant la coopération avec des pays tiers dans le domaine de la statistique, etc.).

31. La situation en ce qui concerne l'exécution de ces tâches est paradoxale car, si un certain nombre d'organisations ont reçu des mandats précis et doivent répondre à des demandes urgentes de la part de la communauté internationale, elles manquent systématiquement de moyens humains et financiers. La situation est particulièrement grave dans le cas du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui ne peut même pas consacrer 0,3 année-homme à la mise au point d'indicateurs. Le secrétariat du Comité d'aide au développement de l'OCDE se trouve dans la même situation. Pour effectuer les tâches susmentionnées, il faudrait par conséquent commencer par inciter les gouvernements à verser à des organisations et à des programmes tels que le Haut-Commissariat **des contributions volontaires** qui leur permettent de constituer des équipes spécialisées et de s'acquitter ainsi de leurs mandats.

- **Les tâches qui, parce qu'elles sont plus générales et plus novatrices, nécessitent un nouveau cadre général souple et des méthodes de travail précises :**
 - **Collaboration et établissement de contacts avec les activités pratiques, les travaux statistiques et les programmes de recherche** des universités, instituts de recherche, instituts nationaux de statistique et organisations non gouvernementales tels que le FRE, l'Association américaine pour la promotion des sciences, le Conseil international pour l'étude des droits de l'homme, etc.;
 - **Organisation et mise en œuvre de programmes de recherche pratiques, d'opérations d'appui et d'études pilotes** (définition, identification des experts à l'échelle mondiale, constitution des équipes et suivi, publication des résultats);
 - **Rapport et conseils ponctuels** aux organisations internationales, organismes de développement, instituts nationaux de statistique et organismes publics chargés des politiques dans le domaine des droits de l'homme et du développement);
 - **Appui en matière d'organisation et appui scientifique, conseils et formation** sur demande aux organisations non gouvernementales, commissions nationales des droits de l'homme et acteurs de la société civile;

- **Information des organismes spécialisés et scientifiques pertinents, et collaboration avec ceux-ci** (fondations nationales des sciences, associations spécialisées, organismes statistiques, etc.);
- **Contribution à la fourniture de services et d'un soutien au réseau international** (facilitation des contacts et des jumelages, services d'information, bases de données, sites Internet, etc.).

32. Ces diverses tâches consistent principalement à regrouper et relier dans un cadre approprié les recherches menées dans le domaine de la statistique et de l'action par les instituts nationaux de statistique, les universités, les instituts de recherche et les organisations non gouvernementales. **Un tel regroupement permettrait de mettre à la disposition le savoir-faire actuel et de fournir un appui scientifique, des services en matière d'établissement de rapports, une formation et des conseils spécialisés de haute qualité aux organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales et internationales actives dans le domaine des droits de l'homme et du développement.**

33. Concrètement, il s'agit de constituer progressivement **un réseau international de recherche et de conseils sur les politiques en matière de statistique, de développement et de droits de l'homme**, conforme aux objectifs, à la participation et à la dynamique de la Conférence de Montreux, c'est-à-dire pluridisciplinaire, interinstitutionnel, non gouvernemental et clairement destiné à promouvoir l'adoption de méthodes quantitatives et d'outils statistiques pour l'analyse des problèmes de développement et l'évaluation des progrès réalisés en matière de droits de l'homme. Bien entendu, ce réseau comporterait **un mécanisme ou un centre de coordination aux effectifs limités chargé de faciliter** l'identification de l'expertise, l'organisation des projets de recherche, les études pilotes, la fourniture de services de conseils et d'établissement de rapports ainsi que le développement des partenariats Nord-Sud et les jumelages entre organismes et experts. Cette coordination serait assurée par **un secrétariat peu nombreux** et offrirait aux divers partenaires (organismes internationaux, services de statistique, organisations non gouvernementales, etc.) des services de centralisation ainsi qu'un appui et des conseils ponctuels.

34. Cette proposition repose sur l'engagement ferme de la part de la Suisse à continuer à contribuer à l'initiative de Montreux et à son suivi, ce qui devrait permettre de disposer des moyens nécessaires pour commencer à adopter des mesures concrètes, partager progressivement les responsabilités avec d'autres donateurs et enfin assurer la propriété des programmes par l'ensemble des parties prenantes. Il n'est cependant pas dans notre intention de faire de ce processus une initiative suisse, et il est donc indispensable d'étudier les possibilités de partenariat avec d'autres donateurs qui pourraient y contribuer sous différentes formes et par différents moyens.

35. Les participants à la réunion de suivi ont approuvé les grandes lignes de la proposition suisse. Nous avons par conséquent l'intention de préparer avec les partenaires intéressés **un descriptif des principales caractéristiques d'un programme qui devrait déboucher sur la mise en place d'une structure chargée de fournir des services au réseau international** sur la statistique et les politiques en matière de développement et de droits de l'homme. Ainsi que l'a déclaré M. Herbert Spirer, de l'Université de Columbia, lors de la réunion organisée à New York,

il s'agit maintenant principalement d'attirer un grand nombre de statisticiens et d'instituts nationaux de la statistique à s'engager dans le processus de Montreux.

36. Dans ce but, nous sommes heureux d'inviter tous les membres de la Conférence des statisticiens européens à participer activement au processus de suivi de la Conférence. Nous sommes convaincus qu'ils pourraient apporter une contribution inestimable à la création et au lancement d'un réseau international efficace dans le domaine de la statistique et des politiques de développement et de droits de l'homme. Nous sommes également convaincus qu'un engagement déterminé à prendre des mesures concrètes complétées par des services et un appui appropriés, professionnels et en temps voulu se concrétisera par des résultats pratiques à savoir un développement des statistiques, une meilleure gouvernance, une amélioration des conditions d'établissement de rapports sur la situation des droits de l'homme et une évaluation plus précise des progrès réalisés en matière de développement humain.
